

DECISION DG n° 2017-247

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 1er août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er: La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

- 1 Le cinquième tiret de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :
- «- Monsieur KHEZZANE (Ahmed) est nommé chef de l'unité travaux et immobilier ; »
- Il Le cinquième tiret de l'article 8 est remplacé par les dispositions suivantes :
- «- Madame GUERREIRO (Paméla) est nommée chef de pôle qualité de vie au travail et dialogue social. »

<u>Article 2 :</u> La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 14 JUIN 2017

